

Au cours de la séance qui s'est tenue le 7 octobre 2008 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- approuvé le compte rendu de la séance plénière du 2 septembre 2008
- entendu un exposé du président sur le bilan des réunions de travail qui ont eu lieu les 16 et 17 septembre 2008, Pierre FLEISCHMANN et Jacques BERANGER apportant des précisions respectivement sur la démarche qualité et sur l'état d'avancement de la nouvelle version de R&O.
- entendu une communication de Catherine MALINIE, Chef du Bureau des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, sur l'évolution de l'activité du greffe et sur les nouvelles possibilités d'accès aux dossiers électroniques.
- entendu des interventions de présentation des trois groupes de travail par leurs animateurs respectifs, Pierre FLEISCHMANN et Maurice PINKUS pour le groupe *Aval*, Alain JENEVEAU pour le groupe *Formation* et René-Paul MARTIN-DENAVIT pour le groupe *International*
- approuvé les nominations de membres du Bureau en précisant les responsabilités qui leur sont confiées
- approuvé le renouvellement du délégué général et la nomination de chargés de mission (activités internationales et démarche qualité)
- approuvé les principes de référence pour la nouvelle évaluation internationale de la Commission
- autorisé le président à signer, avec l'Ordre professionnel des ingénieurs du Québec, un *engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de l'accord d'*Entente* qui doit être signé entre la France et le Québec le 17 octobre prochain.
- désigné les rapporteurs pour l'ensemble des missions de la zone Sud-Est, et pour différentes missions hors suivi périodique.
- désigné des rapporteurs pour diverses missions internationales, en vue d'une accréditation ou de l'admission par l'Etat

Ensuite, la Commission a donné des avis:

1/ Suivi périodique du Sud-Est (habilitation à compter de la rentrée 2009)

- Région Rhône-Alpes – Académie de Grenoble

Institut polytechnique de Grenoble:

La Commission a pris acte :

- du décret n° 2008-903 du 4 septembre 2008 portant intégration de l'Ecole française de papeterie de Grenoble à l'Institut polytechnique de Grenoble
- de l'arrêté du 4 septembre 2008 portant création des écoles internes suivantes
 - *Ecole nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux,*
 - *Ecole internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux,*
 - *Ecole nationale supérieure de l'énergie, de l'eau et de l'environnement,*
 - *Ecole nationale supérieure de génie industriel*
 - *Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées,*
 - *Ecole nationale supérieure de physique, électronique, matériaux,*

Le décret n° 2008-902 supprimant les 8 écoles qui composaient l'INPG précise que les étudiants actuellement en dernière année dans l'une de ces écoles recevront à la fin de leurs études le titre d'ingénieur diplômé de cette école.

Dans un souci de cohérence, la Commission propose qu'il en soit ainsi pour tous les étudiants actuellement en dernière année d'études à l'Institut polytechnique de Grenoble, quel que soit le cursus dans lequel ils sont inscrits.

... / ...

La Commission donnera ultérieurement son avis sur l'ensemble des habilitations sollicitées par l'Institut polytechnique de Grenoble. Les diplômes correspondants pourront être délivrés à partir de l'année universitaire 2009/2010.

2/ Développement de la formation continue

Université d'Orléans - Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans (Polytech'Orléans): Avis favorable à l'extension à la formation continue, pour 6 ans à/c de la rentrée 2008 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de l'Université d'Orléans*, dans les 3 spécialités – *Mécanique et énergétique - Electronique et optique – Génie civil* .

André MORA